



## Assemblée générale

Distr. générale  
20 décembre 2001

Original: français

---

### Vingt-septième session extraordinaire

Points 8 et 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre  
de la Déclaration mondiale en faveur de la survie,  
de la protection et du développement de l'enfant et du Plan  
d'action pour l'application de la Déclaration mondiale  
en faveur de la survie, de la protection et du développement  
de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus**

**Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants  
et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie**

### **Lettre datée du 18 décembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Dans le but de participer positivement au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Yokohama (Japon) du 17 au 20 décembre 2001, le Gouvernement du Royaume du Maroc a accueilli à Rabat le Forum arabo-africain relatif à ce sujet du 24 au 26 octobre 2001.

À cet égard, j'ai l'honneur de porter à votre attention la Déclaration dudit forum, organisé sous la présidence de S. A. R. la Princesse Lalla Maryam, représentante personnelle de S. M. le Roi à la session extraordinaire consacrée aux enfants (voir annexe).

Ce document contient le texte intégral de la Déclaration du Forum arabo-africain de Rabat contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, adoptée par les pays arabo-africains qui ont assisté à cette rencontre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite déclaration comme document de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, prévue au mois de mai 2002.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Mohamed **Bennouna**

---

\* A/5-27/1.



**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe et français]

**Déclaration du Forum arabo-africain contre l'exploitation sexuelle  
des enfants**

**Rabat, 24-26 octobre 2001**

Le Forum arabo-africain contre l'exploitation sexuelle des enfants s'est tenu à Rabat du 24 au 26 octobre 2001 sous la présidence d'honneur de S. A. R. la Princesse Lalla Maryam en vue de préparer la participation effective de la région arabo-africaine au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui se tiendra à Yokohama (Japon) du 17 au 20 décembre 2001. La rencontre de Rabat s'est fixée comme principaux objectifs de :

- Réitérer l'engagement politique des États pris à Stockholm;
- Dresser le bilan des cinq années après la Conférence mondiale de Stockholm en 1996;
- Identifier les bonnes pratiques dans les domaines de la prévention et de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants;
- Élaborer des stratégies d'intervention tenant compte des spécificités et des priorités régionales pour lutter efficacement contre le fléau de l'exploitation sexuelle des enfants, y compris à des fins commerciales;
- Apporter une contribution de la région à la mise en oeuvre des recommandations de Stockholm en accordant une attention particulière aux spécificités et aux priorités arabes et africaines.

Le bilan des cinq ans après Stockholm pour les pays de la région met en évidence les problèmes suivants :

- Le sujet de l'exploitation sexuelle reste encore tabou dans de nombreux pays;
- L'insuffisance de recherche et le manque de mécanismes de collecte de données qualitatives et quantitatives tant au niveau local que régional;
- L'absence d'une approche multisectorielle et multidisciplinaire ainsi que des mécanismes de coordination en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants;
- L'insuffisance, voire l'absence :
  - De formation du personnel de justice, police, hôtellerie et transport, de même que dans les professions sociales, médicales, paramédicales, éducatives et des médias;
  - D'accompagnement et d'encadrement des parents;

- Les carences de programmes et de structures de réhabilitation et de réinsertion des enfants victimes d'exploitation sexuelle;
- Les causes fondamentales de ce fléau restent, entre autres, la pauvreté, l'analphabétisme et la carence des systèmes éducatifs, la discrimination de genre, les pratiques culturelles portant préjudice à la femme et à l'enfant et les mutations sociales incontrôlées ainsi que les crises des valeurs humaines;
- Un grand nombre de pays de la région restent victimes de conflits armés, de guerres civiles, d'occupation militaire et d'embargo, d'enlèvements et de prises d'otages d'enfants, engendrant des situations de violence et de plus grande vulnérabilité, propices à l'exploitation sexuelle des enfants;
- L'exploitation sexuelle des enfants est l'un des vecteurs de propagation du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles ainsi que d'autres pathologies physiques et psychologiques;
- Les effets négatifs de la mondialisation et du mauvais usage des nouvelles technologies de l'information représentent des facteurs aggravants de la situation de l'exploitation sexuelle de l'enfant.

Nous, les participants au Forum, rappelons ce qui suit :

- La Convention relative aux droits de l'enfant est le principal instrument de protection et de promotion des droits de l'enfant;
- Le Forum arabo-africain de Rabat s'inscrit dans le cadre du Mouvement mondial pour les enfants et les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'enfance et se situe dans la continuité d'autres manifestations régionales consacrées à la thématique de la protection de l'enfance comme le Forum de la société civile arabe (15-19 février 2001); le Sommet des premières dames d'Afrique axé sur la petite fille (Marrakech (Maroc), 20-22 avril 2001); la Conférence ministérielle arabo-africaine des finances (Marrakech (Maroc), 21-23 mai 2001); le Forum panafricain sur l'avenir des enfants (Le Caire, 28-31 mai 2001); la Conférence arabe de haut niveau sur les droits de l'enfant (2-4 juillet 2001); et la trente-sixième session interparlementaire (Ouagadougou, 9-13 septembre 2001), qui ont permis d'assembler des potentialités d'horizons divers (gouvernemental, organisations non gouvernementales, secteur privé, organisations internationales, parlementaires et enfants) et mener une réflexion au profit de la protection des droits de l'enfant et du respect de sa dignité;
- Cette rencontre entre le cadre et la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles additionnels relatifs à la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants et à l'implication des enfants dans les conflits armés, ainsi que la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail visant l'élimination des pires formes de travail de l'enfant et la Convention relative à la criminalité transnationale organisée et son protocole pour prévenir, supprimer et punir le trafic des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants.

Considérant les avancées appréciables réalisées ces dernières années, dont notamment :

- Le leadership politique du plus haut niveau dans les régions;

- L'existence d'ébauches de plans nationaux d'action dans certains pays et l'amorce d'une sensibilisation sur le sujet;
- L'adhésion des gouvernements des États de la région aux engagements pris à Stockholm et leur détermination à s'impliquer davantage dans le processus de Yokohama;
- L'implication grandissante des organisations non gouvernementales nationales et internationales : ECPAT International, Groupe des organisations non gouvernementales pour l'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et autres organisations non gouvernementales compétentes;
- La mobilisation des enfants et des jeunes dans la promotion et la défense des droits de l'enfant;
- La généralisation progressive de l'harmonisation des législations nationales avec la Convention relative aux droits de l'enfant en vue notamment de dépenaliser et protéger les victimes et de criminaliser l'acte d'exploitation sexuelle et ses auteurs;
- La reconnaissance par tous les participants de l'existence de ce fléau qui nécessite l'engagement de tous,

Nous recommandons à nos gouvernements de :

- Ratifier et mettre en oeuvre les dispositions des deux protocoles additionnels à la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment le protocole relatif à la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants, le protocole relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés, de même que la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants et la Recommandation 190 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants;
- Harmoniser les textes de lois nationaux conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et en assurer l'application et le suivi;
- Adopter les dispositions juridiques visant à protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation sexuelle, en particulier le tourisme sexuel et la pornographie;
- Élaborer et soutenir la création d'un observatoire national dans les pays où il n'en existe pas et d'observatoires régionaux en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants;
- Poursuivre les actions déjà entreprises, à savoir :
  - Analyse de situation et études, enquêtes, recherches sur la question de l'exploitation sexuelle des enfants;
  - Sensibilisation des décideurs nationaux à tous les niveaux à la problématique et l'exploitation sexuelle des enfants;
  - Promotion de la prise de conscience et l'éducation des adultes et des enfants sur les droits de l'enfant et sur la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en particulier de la petite fille, ainsi que sur la problématique des

enfants à besoins spécifiques en vue du changement des attitudes et comportements pour prévenir le fléau;

- Développer les stratégies et mécanismes pour encourager la participation des enfants et des adolescents à mieux se protéger et à se défendre, notamment en matière d'éducation à la vie familiale;
- Impliquer les agences de voyage et les ministères du tourisme des différents pays dans les programmes de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants;
- Assurer un contrôle renforcé au niveau des services de sécurité, notamment au niveau des frontières;
- Promouvoir l'éducation pour la paix pour prévenir les conflits armés et lutter contre la pauvreté afin de prévenir la prolifération et la pratique de l'exploitation sexuelle;
- Promouvoir la stratégie « École, amie des enfants, amie des filles »;
- Mettre en place les mécanismes de collecte, d'enregistrement, de traitement et de diffusion des données quantitatives et qualitatives, et ce, au niveau des départements habilités : judiciaire et parajudiciaire, santé, éducation, social etc.;
- Renforcer la coordination interministérielle dans le cadre d'une réponse adéquate au caractère transversal de la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants;
- Renforcer le partenariat avec le système des Nations Unies, les institutions et organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les associations (nationales et internationales), les parlements et le secteur privé.

Nous recommandons aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux associations et aux secteurs privés des pays de la région de :

- Encourager et soutenir la création de réseaux nationaux et régionaux de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et notamment contre les exploitants potentiels;
- Promouvoir la participation des enfants en vue de la connaissance du phénomène et des réponses à apporter;
- Appuyer la réalisation d'études, enquêtes et recherches sur l'exploitation sexuelle des enfants et assurer la diffusion de leurs résultats sur les plans national et régional;
- Organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur le sujet auprès des familles, des jeunes, des élus locaux, des leaders d'opinion, des familles et des communautés;
- Introduire de façon systématique la composante exploitation sexuelle dans les analyses de situation des enfants et des femmes et toutes autres études thématiques;
- Créer des dispositions législatives faisant état d'obligation aux citoyens d'informer les autorités judiciaires et policières de tout cas déclaré d'atteinte sexuelle visant les enfants.